



Résultats de l'orientation des élèves de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire 2025/2026

À la fin de l'année scolaire 2025/2026, une décision d'orientation vers l'enseignement secondaire a été prise pour 5 923 élèves. 14 élèves bénéficieront d'un allongement du cycle 4 en 2026/2027.

Les taux d'orientation vers les différents ordres de l'enseignement secondaire restent stables dans la fourchette des fluctuations des dernières années.

Le taux de concordance entre les avis des parents et ceux des enseignants reste très élevé : il s'établit à 99,4 %.

Orientations vers l'enseignement secondaire	7 ^e C (ES classique)	7 ^e G (ES général)	7 ^e P (voie de préparation)	Cycle rallongé
2021/2022	39,5 %	47,0 %	13,2 %	0,3 %
2022/2023	39,1 %	48,3 %	12,3 %	0,3 %
2023/2024	39,9 %	46,3 %	13,3 %	0,5 %
2024/2025	40,6 %	46,4 %	12,6 %	0,4 %
2025/2026	39,9 %	46,0 %	13,9 %	0,2 %

Tableau 1 : Orientations de 2022 à 2026 vers l'enseignement secondaire

Orientations des élèves à la fin de l'année scolaire 2025/2026

Des 5 937 élèves orientés à la fin de l'année scolaire 2025/2026,

- 39,9 % ont été orientés vers une classe de 7^e de l'enseignement secondaire classique (7^e C) ;
- 46,0 % ont été orientés vers une classe de 7^e de la voie d'orientation de l'enseignement secondaire général (7^e G) ;
- 13,9 % ont été orientés vers la voie de préparation (7^e P) ;
- 0,2 % bénéficieront d'un cycle rallongé en 2026/2027.

5 591 des 5 937 élèves, soit 94,2 %, ont été orientés selon la procédure d'orientation en vigueur au cycle 4. Celle-ci implique largement les parents d'élèves. Le premier échange sur les perspectives d'orientation de l'élève a lieu à la fin du cycle 4.1. À la fin du cycle 4.2, l'enseignant et les parents prennent une décision d'orientation commune. Celle-ci se fonde sur :

- les productions de l'élève recueillies au cours du quatrième cycle qui rendent compte de ses apprentissages ainsi que de ses intérêts et aspirations ;
- les résultats de l'évaluation des apprentissages de l'élève ;
- les résultats de l'élève aux épreuves communes organisées au niveau national par le ministère ; Elles informent sur les performances de l'élève par rapport à la moyenne nationale et renseignent sur le développement des compétences de l'élève par rapport aux niveaux de compétence attendus à la fin de ce cycle ;
- les informations recueillies par le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.

346 des 5 937 élèves, soit 5,8 %, ont été orientés, en raison de leur retard ou de leurs progrès scolaires, vers une classe de 7^e avant la fin régulière de l'enseignement fondamental. 31 de ces élèves proviennent d'un cycle 3.2 ; 33 élèves d'un cycle 3 rallongé et 277 élèves d'un cycle 4.1.

Orientations 2025/2026	7 ^e C	7 ^e G	7 ^e P	Cycle rallongé	Total
à la fin du cycle 4.2	2 365	2 730	482	14	5 591
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	1	4	341		346
Total	2 366	2 734	823	14	5 937

Tableau 2 : Orientations en 2026 vers l'enseignement secondaire / cycle 4 rallongé

Concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

Année	Concordance entre avis des parents et décision d'orientation
2021/2022	99,5 %
2022/2023	99,5 %
2023/2024	99,6 %
2024/2025	99,6 %
2025/2026	99,4 %

Tableau 3 : Évolution des concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

En 2025/2026, les décisions d'orientation ont concordé avec l'avis des parents dans 5 901 cas, soit pour 99,4 % des 5 937 élèves concernés (tableau 3). Ce taux de concordance très élevé entre les avis des parents et ceux des titulaires souligne l'importance d'un vrai partenariat entre l'école et les parents et le succès d'une participation plus directe des parents à la prise de décision.

		Nombre d'élèves	en %
Concordances	avis des parents et décision d'orientation: 7 ^e C	2360	39,75 %
	avis des parents et décision d'orientation: 7 ^e G	2713	45,70 %
	avis des parents et décision d'orientation: 7 ^e P	814	13,71 %
	allongement de cycle	14	0,23 %
Discordances	avis des parents : 7 ^e C ; avis de l'équipe pédagogique: 7 ^e G	20	0,34 %
	avis des parents : 7 ^e G ; avis de l'équipe pédagogique: 7 ^e P	16	0,27 %
		5 937	100 %

Tableau 4 : Concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

Commission d'orientation

La procédure d'orientation prévoit qu'en cas de désaccord entre les parents et l'enseignant, une commission d'orientation prend une décision définitive pour l'orientation de l'élève concerné. Ce fut le cas pour 36 élèves.

Pour 29 de ces élèves, les commissions ont confirmé l'avis d'orientation de l'équipe pédagogique et ont orienté les élèves vers une autre voie pédagogique que celle demandée par les parents. Dans sept cas, l'avis d'orientation des parents a été retenu.